



Résiliation assurance emprunteur : avenant jamais reçu

Par **gabelle**, le **15/02/2019** à **22:12**

Bonjour,

Nous avons fait une demande de résiliation de notre assurance-emprunteur chez LBP 5 mois avant la date anniversaire de notre contrat. Très vite nous avons reçu une réponse positive de LBP nous informant l'acceptation du contrat-d'assurance de substitution chez APRIL et l'envoi ultérieurement de l'avenant à l'offre de prêt. La date anniversaire (04/02/2019) est passée et nous n'avons toujours rien reçu. Ce mois ci bien sûr nous sommes prélevés des 2 assurances : APRIL la nouvelle et LBP qui n'a pas pris en compte la resiliation. Au téléphone la personne de LBP nous certifie l'envoi mais bien sûr le courrier n'a pas été envoyé en LRAR. Au téléphone la personne nous propose de nous le retourner mais daté du 24/10/2018 sans nous garantir l'acceptation de la résiliation car la date anniversaire est dépassée et nous dit que si ça ne "passe" pas nous risquons de repartir pour un an supplémentaire donc avec 2 assurances ! Devons nous accepter de signer cet avenant antidaté ? N'ayant jamais reçu l'avenant et LBP n'étant pas en mesure de fournir une preuve d'envoi (AR) pouvons nous demander la résiliation du contrat assurance emprunteur, le remboursement de l'échéance de février 2019 : y a toujours il une loi à invoquer ? Merci d'avance pour votre aide.